

Ce que nous réalisons

vos formalités

☛ imprimez la
liasse CFE

- ▶ l'enregistrement de l'acte,
- ▶ la publication dans un JAL,
- ▶ la publication dans le BODACC
- ▶ l'immatriculation, la modification ou la radiation au RCS
- ▶ le cas échéant, l'inscription de nantissement ou de privilège du vendeur

Ce que doit contenir votre dossier

vos modèles
d'annonce

☛ à consulter

- apport de
fonds de
commerce
- cession
de fonds de
commerce

☛ à publier

- ▶ au moins deux exemplaires de l'acte de cession / d'apport de fonds de commerce
- ▶ et les pièces prévues, selon le cas, pour les formalités à effectuer au RCS.
- pour le vendeur / l'apporteur du fonds :
 - ▶ si le fonds était l'établissement principal d'un commerçant : [cessation de l'activité avec maintien de l'immatriculation](#) ou [radiation au RCS](#)
 - ▶ si le fonds était l'établissement principal d'une société : [mise en sommeil](#) de la société
 - ▶ si le fonds était un établissement secondaire de commerçant ou de société : [radiation d'établissement secondaire](#)
- pour l'acquéreur du fonds :
 - ▶ si le fonds est l'établissement principal d'un commerçant : [immatriculation au RCS](#)
 - ▶ si le fonds est l'établissement principal d'une société : [modification de l'activité, prise d'activité](#) ou immatriculation au RCS
 - ▶ si le fonds est un établissement secondaire de commerçant ou de société : [immatriculation d'établissement secondaire](#).